

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des  
Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 13 décembre 2018

Commune  
Le Mené

La Croix Jeanne  
Even  
22330 Le Mené

N° délibération  
3 – 2018 12 13

-----

Objet:

**Prime aux nouveaux  
propriétaires  
de logements  
en centres bourgs**

-----

Nombre de conseillers	
En exercice	94
Présents	49
Pouvoirs	8
Pour	57
Contre	
Abstention	

Le 13 décembre 2018, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque de Collinée, sur convocation en date du 7 décembre 2018 adressée par Monsieur AIGNEL Jacky, Maire et sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, Maire.

**Étaient présents (49):** AIGNEL Jacky, AIGNEL Jocelyne, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, BRIEND David, CHAPIN Bernard, CHEREL André, CHERIAUX Alain, COLLET Denis, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GREPAT Daniel, HANDAYE Olivier, HUET Alain, KERDRAON Ronan, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Marylène, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline, SOULABAILLE Nathalie, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, ULMER, Michel,.

**Étaient absents en ayant donné pouvoir (8) :** CHERDEL Franck ayant donné pouvoir à TARDIVEL Alain, COLLET Nicole ayant donné pouvoir à SIMARD Yveline, GRIPPAUDO Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, LEJEUNE Jean François ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, PRISE Hubert ayant donné pouvoir à BEUREL Yvon, SOULABAIL Béatrice ayant donné pouvoir à COLLET Denis, WATTEBLED Christian ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine.

**Étaient excusés (4):** AIGNEL Françoise, AIGNEL Jean Yves, BADOUAL Louissette, HINGANT Arlette.

**Étaient absents (33) :** AVELINE Catherine, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, CHEVALIER Pascal, COMMAULT Gilles, COMMAULT Michel, DIEULESAINT Karine, FISSEUX GADAIS Sylvie, FABLET Michel, HENRY Olivier, HUBERT Jessica., KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Michel, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, RAULT Delphine, RAULT Gilles, ROBERT Bernard, ROCHARD Eric, ROUILLE Guy, ROUXEL Stéphanie, SCEUIL Fabienne, SOULABAILLE Thomas, THOMAS NUSBAUMER Séverine, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : FONTAINE Jocelyne

**OBJET : Dispositif d'aides aux nouveaux propriétaires de logement en centres bourgs- Programme triennal (01/01/2019- 31/12/2021)**

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les

opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu les différentes politiques communales menées en faveur de la réhabilitation des centres bourgs, la commune souhaite axer son action en faveur des nouveaux propriétaires de leurs logements dans les cœurs de bourgs,

Vu la délibération du 12 juillet 2016, portant création d'une prime réservée aux primo accédants,

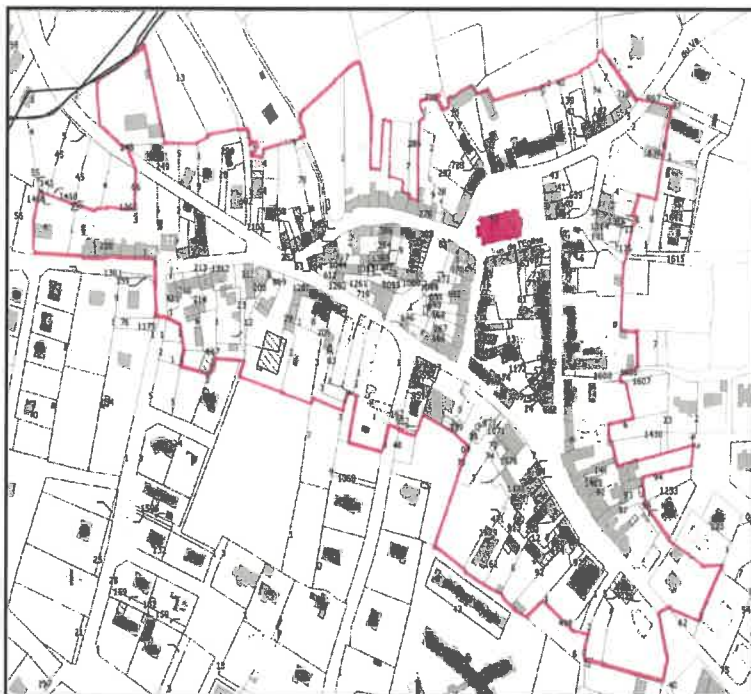
Il est proposé d'instaurer un nouveau dispositif d'aide qui se substitue à la délibération du 12 juillet 2016.

Il est précisé que ce nouveau dispositif s'appliquera à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toute dossier complet déposé jusqu'au 31 décembre 2018 sera régi par les dispositions de la délibération du 12 juillet 2016.

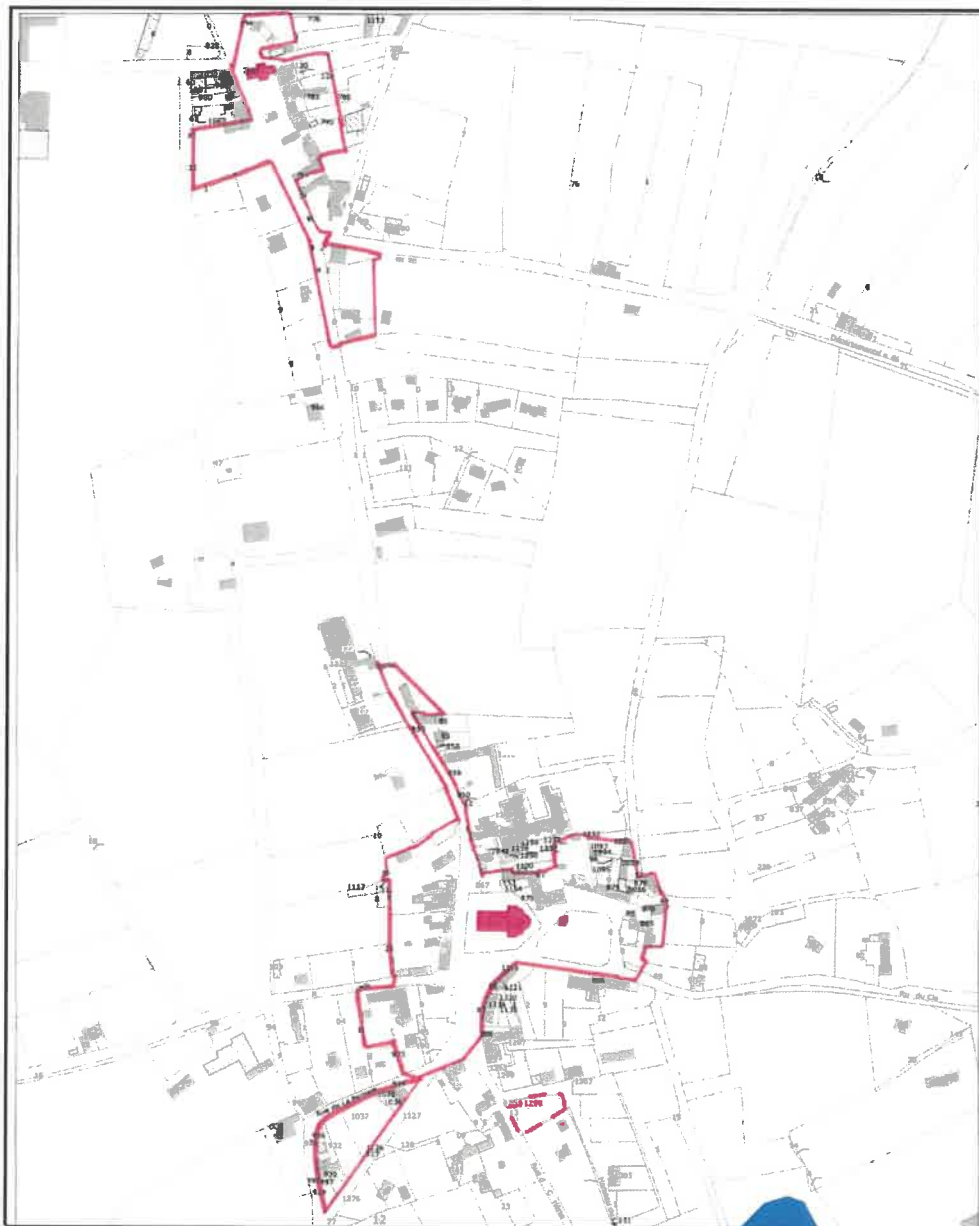
Il est ainsi proposé de mettre en place une subvention d'un montant de 4 000 € destinée à soutenir les projets d'achat de logements existants dans le périmètre des centres bourgs :

- Le bien acquis doit être le lieu de résidence principale du propriétaire
- Le bien doit se situé dans le périmètre délimité du centre bourg de la commune déléguée selon le plan défini
- Le programme est opérationnel pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021

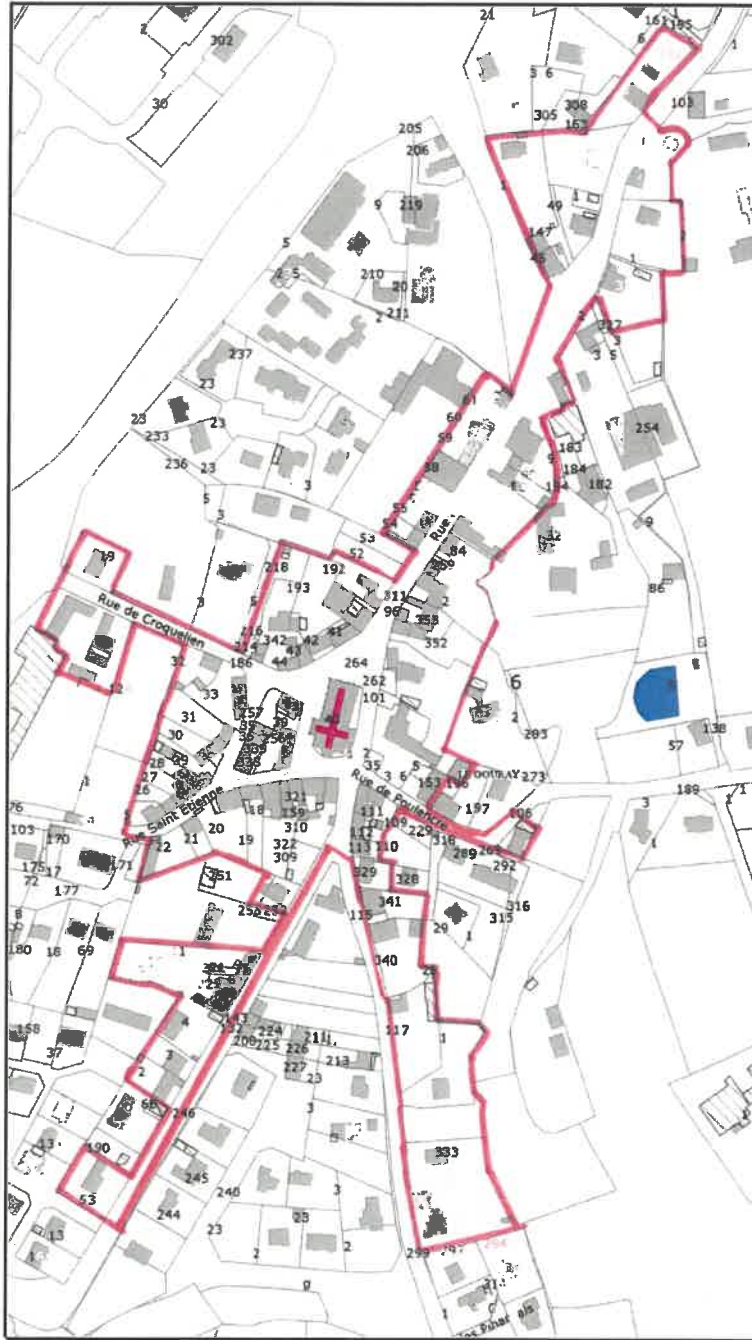
#### **Commune déléguée de COLLINEE**



**Commune déléguée de LANGOURLA**

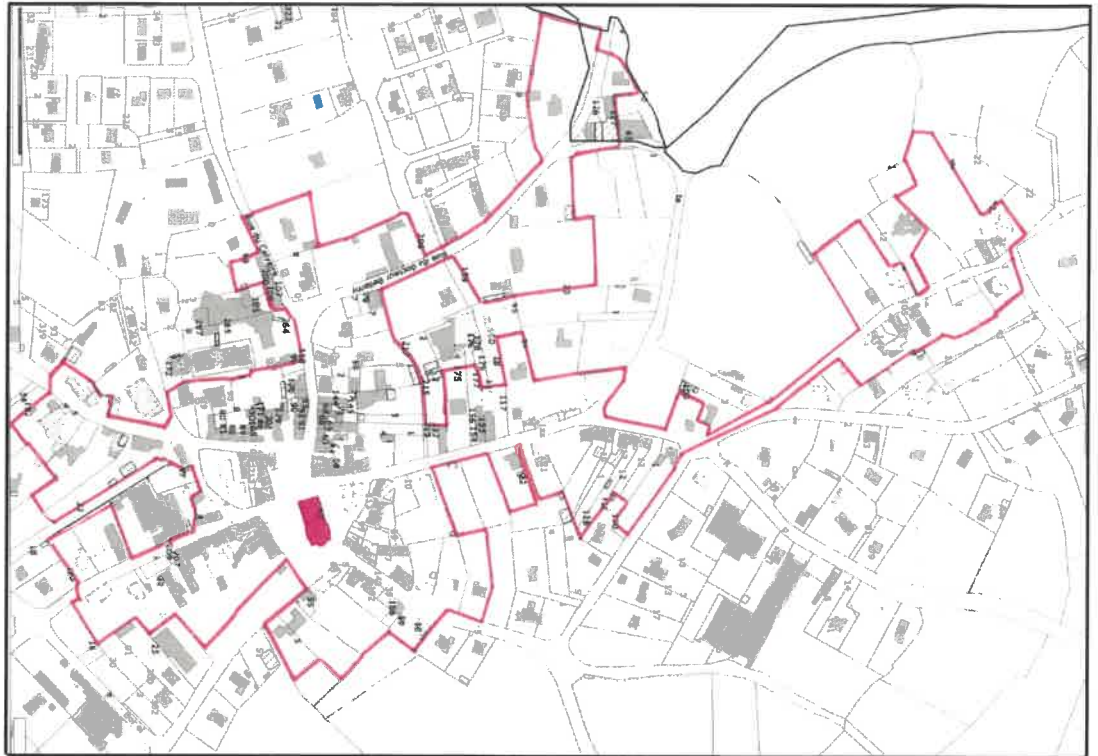


**Commune déléguée de LE GOURAY**

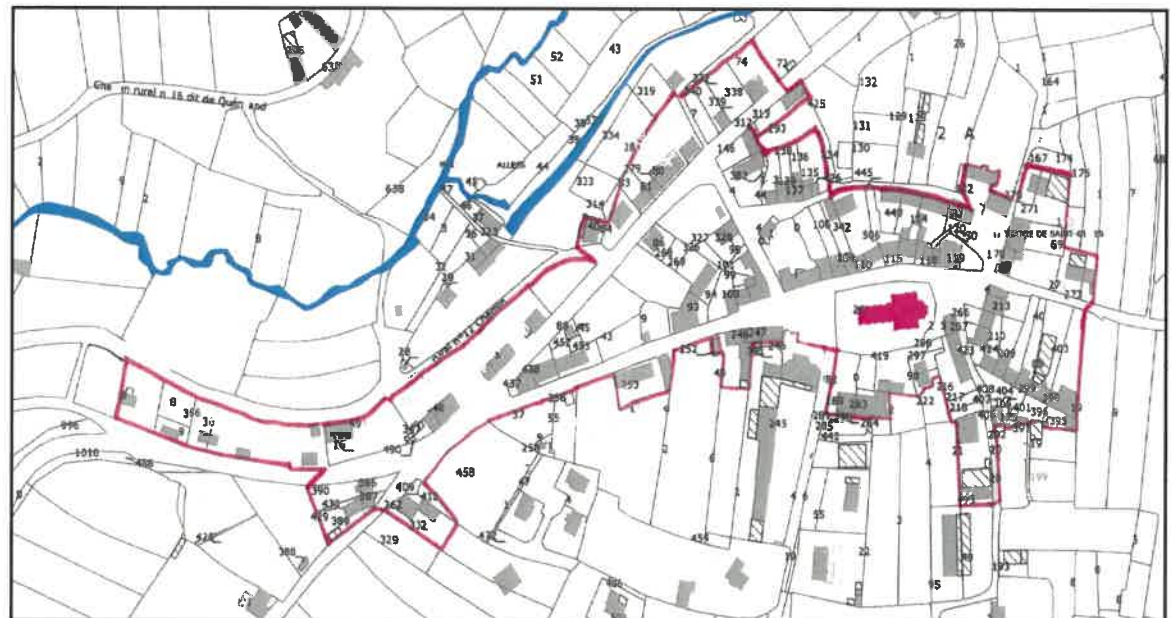




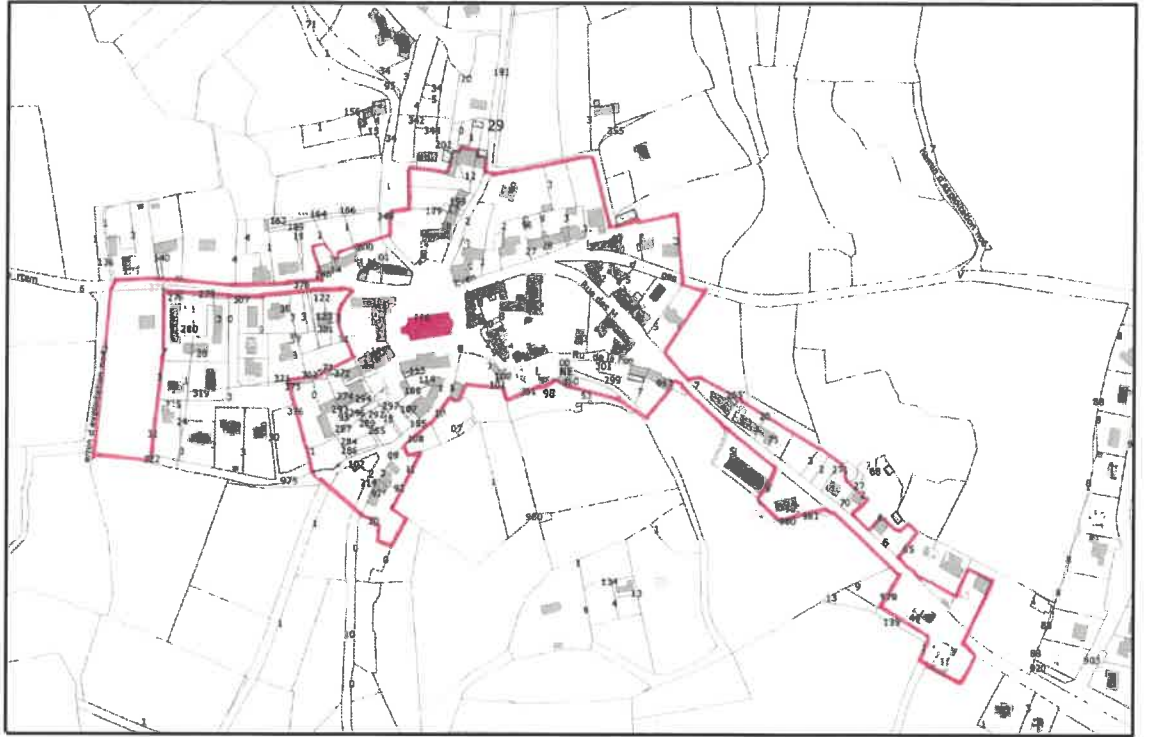
**Commune déléguée de PLESSALA**



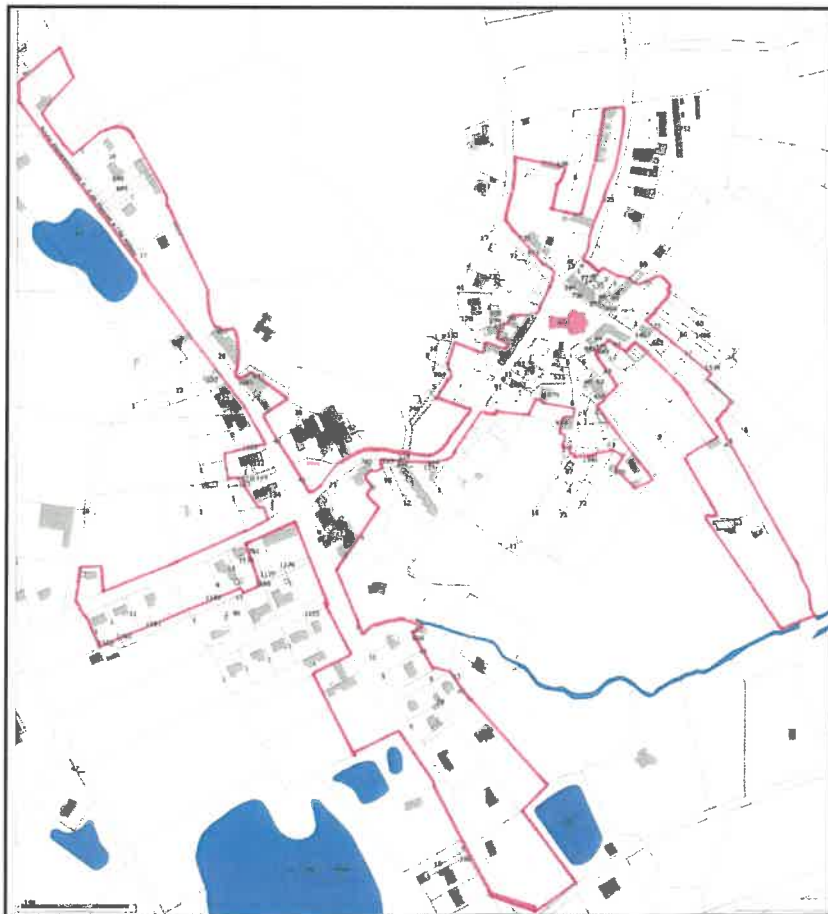
**Commune déléguée de SAINT-GILLES**



**Commune déléguée de SAINT-GOUENO**



**Commune déléguée de SAINT-JACUT-DU-MENE**



Il est proposé d'introduire une clause non spéculative sauf accident de la vie (divorce, rupture de PACS ou concubinage notoire, perte d'emploi, décès). Le bénéficiaire devra rembourser l'aide à la commune Le Mené en cas de revente du bien avant la date anniversaire de 5 ans après acquisition ou en cas de changement d'affectation du bien n'en faisant plus fiscalement une résidence principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Valide les conditions d'attribution de la prime,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document permettant le versement de cette prime aux propriétaires éligibles

Pour extrait conforme,

Le Mené, **14 DEC. 2018**

Jacky AIGNEL

Maire



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le **17 DEC. 2018**
- et de sa publication le **17 DEC. 2018**

